FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit	CARBONATE DE SODIUM (ANHYDRE)
Autre identification (Nom chimique, Nom commercial , Synonymes)	SODIUM CARBONATE ANHYDROUS; DISODIUM CARBONATE; CARBONIC ACID DISODIUM SALT; SODA ASH; SODA CALCINED; SOLVAY SODA; CRYSTOL CARBONATE;TRONA
Code du produit	SR-0133
Formule chimique	Na_2CO_3
Masse molaire	105.99
Usage recommandé et restrictions d'utilisation	Pour usage en laboratoire, scolaire, commercial ou industriel. Ne pas utiliser à des fins médicales ou domestiques.
Fournisseur	LABORATOIRE MAT 610, rue Adanac Québec Québec G1C 7B7 418-660-8666 Lun-ven 8h-16h www.labmat.com labmat@labmat.com
Téléphone urgence	418-660-8666 Lun-ven 8h-16h CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
Date FDS préparée	2026-10-27

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT - Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 2 A

PICTOGRAMMES



Mention d'avertissement ATTENTION

Mentions de danger (H) - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (P)
- Se laver soigneusement après manipulation.
- Porter des gants de protection (nitrile, butyle, néoprène), des vêtements de protection, et un équipement de protection des yeux et du visage.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Autres dangers NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)

Santé	1
Inflammabilité	0
Réactivité	0
Spécial	

SECTION 03 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composant	No. CAS	% Poids
Carbonate de sodium	497-19-8	<=100%

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux
Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Si contact avec peau
Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Si inhalé
Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.

Si avalé
Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)
Principaux symptômes d'une forte exposition: Irritation cutanée, oculaire et du système respiratoire. Diarrhée. Douleurs abdominales. Nausée et vomissements. Réf. section 11.

Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire
Traiter en fonction des symptômes. Montrer cette fiche au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés
Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Agents extincteurs inappropriés
Sans objet.

Produits de combustion
Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de carbone. Oxydes de sodium.

Dangers spécifiques du produit dangereux
Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour pompiers
Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat (référence section 8 pour équipements de protection à utiliser). Assurer une bonne aération des lieux. Utiliser une protection respiratoire à cartouche NIOSH au besoin ou en cas de déversement plus important.

Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage
Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Neutraliser les résidus avec un acide dilué, puis rincer avec de l'eau. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité et des produits incompatibles (réf. section 10).

Méthode et équipement de manutention

Ne pas entreposer dans des récipients en métal. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Porter l'équipement de protection individuel (réf. section 8) lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Appliquer les règles habituelles d'hygiène standards: Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger ou boire durant l'utilisation.

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur
Carbonate de sodium	497-19-8	Aucune limite d'exposition occupationnelles établies par les responsables de la réglementation spécifiques à la région - Québec, Alberta, Ontario, Colombie-Britannique.

Respiratoire

Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utilisez une protection respiratoire à cartouche NIOSH, ou un respirateur avec alimentation d'air.

Gants

Gants résistants aux matières corrosives basiques. Matériel suggéré: Nitrile. Neoprène. Butyle. Le type, l'épaisseur et la longueur du gant doivent être choisis en fonction de l'utilisation, de la concentration du produit, ainsi que de la durée d'utilisation. Remplacer régulièrement les gants pour une meilleure protection.

Yeux

Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.

Chaussures

Utiliser des chaussures de sécurité.

Vêtements

Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.

Contrôle d'ingénierie

Utiliser une hotte. Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide
Couleur	Blanc
Odeur	Inodore
Seuil d'odeur	Donnée non disponible
Point de fusion et congélation	851°C
Point d'ébullition	1600°C
Inflammabilité	Non
Limites inférieures d'explosivité ou d'inflammabilité	Donnée non disponible
Limites supérieures d'explosivité ou d'inflammabilité	Donnée non disponible
Point d'éclair	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible
Température de décomposition	Donnée non disponible
pH	12 @ 106 g/l @ 25°C
Viscosité cinématique	Sans objet
Solubilité	Soluble dans l'eau (28.5%). Insoluble dans l'alcool
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)	Donnée non disponible
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Masse volumique et densité relative	2.532g/cm3 @20°C
Densité de vapeur relative	Donnée non disponible
Caractéristiques des particules	Poudre granuleuse

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Produit basique, réagit violemment avec les acides forts.
Stabilité chimique	Hygroscopique.
Risque de réactions dangereuses	Peut réagir violement au contact de substances incompatibles.
Conditions à éviter	Éviter l'humidité. Éviter le contact avec les matières incompatibles.
Matériaux incompatibles	Acides. Oxydants forts. Violente réaction avec: Aluminium. Acide sulfurique. Fluor. Lithium. Pentoxyde de phosphore.
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes de sodium.

SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

CARBONATE DE SODIUM (ANHYDRE)

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, contact cutané et oculaire.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous. L'effet corrosif supplantera la toxicité pour le produit concentré.
- Yeux	Peut provoquer une grave irritation des yeux. Larmoiment.
- Peau	Peut provoquer une irritation de la peau. Rougeurs.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Toux. Dyspnée. Difficultés respiratoires. Maux de tête.
- Ingestion	Vomissements sanglants. Diarrhée. Douleurs abdominales.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Sensation de brûlure. Dermatite. Insuffisance respiratoire. Nausées et vomissements. Maux de tête. Asthmatiforme.
DL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - 2800 mg/kg. DL50 Cutanée - Lapin - 2000mg/kg.
CL50 (spécifier l'espèce et voied'entrée)	CL50 Inhalation - Rat - 2 h - 2.3 mg/L.

SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

CARBONATE DE SODIUM (ANHYDRE)

Écotoxicité	Toxicité pour les poissons: CL50 - Lepomis macrochirus - 300 mg/l - 96h. Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 625 mg/l - 48h.
Persistance et dégradation	Une persistance est peu probable d'après les informations fournies.
Potentiel de bioaccumulation	Donnée non-disponible.
Mobilité dans le sol	Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau.
Autre effets nocifs	Donnée non-disponible.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Eliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	N/R
Appellation réglementaire	
Classification du TMD	
Groupe d'emballage	
Indice de quantité limitée	
Indice PIU	-
Dispositions particulières	

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA - Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 2 A

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Légende des abbréviations et acronymes:

CNESST: Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail
NIH: National institute of health (U.S. Naltional Library of Medecine)
ECHA: Agence Européenne de Chimie
ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA : American Industrial Hygiene Association
VECD: Valeur d'exposition courte durée
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée
CMRG : Chemical Manufacturer's Recommended Guidelines
OSHA : United States Department of Labor - Occupational Safety and Health Administration
TLV : Threshold limit value
TWA: Time-Weighted-Average
STEL: Short Term Exposure Limit
CEIL: Ceiling
RSST: Règlement sur la santé et sécurité au travail (Québec)
INRS: l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (France)

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considerées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

Dernière mise à jour : 2026-10-27